



**PROCES VERBAL  
N° 65/CNCMP/2018  
DU 19/12**

Le mercredi 19 décembre 2018 à 13 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du président par interim, Monsieur Ciré Amadou.

**Etaient présents:**

- Med Abdellahi Zeine, membre du CP
- Raifa Kassim, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

1°/- Examen du PPM 2018 de la Cellule Foncière pour l'exercice (CF) 2018, Réf. Lettre N°00171, reçue le 18/12/2018.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2018.*

2°/- Examen du PPM 2018 de SONADER, Réf. Lettre N°00171/MA/CMD/SP, reçue le 18/12/2018.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2018.*

**COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

3°/- Examen du DAO relatif à la fourniture de 78880 KG de farine enrichie au profit du CSA. Réf.: lettre n°87 du 17/12/2018 de la CDM/CSA. Reçue le 17 /12/2018.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAO.*

4°/- Examen d'un DAO relatif au transit et transport des intrants agricoles. Réf.: lettre n°86 du 17/12/2018 de la CDM/CSA. Reçue le 17 /12/2018.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAO sous réserve de verser la contrepartie de la vente du dossier d'appel d'offre au Trésor.*

5°/- Examen d'un rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture des intrants agricoles au profit du CSA. Réf.: lettre n° du 19/12/2018 de la CDM/CSA Reçue le 9/12/2018

PV N° : 65 du 19 décembre 2018

*(Handwritten signatures and initials)*

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation portant sur les attributions suivantes :*

- *Lot 1: AMEROP 9 750 T urée pour un montant de trois millions huit cent quatre vingt dix mille deux cent cinquante (3 890 250 dollars US HT) et un délai de livraison au plus tard le 25 février 2019 ;*
- *Lot 2 : OCP/AFRICA 3 900 T de DAP pour un montant de deux millions cent vingt cinq mille cinq cents (2 125 500 dollars US HT) et un délai de livraison au plus tard le 25 février 2019 ;*
- *Lot 3: ALM: herbicides, 130 000 litres de Propanil et 32 500 litres de 2-4.D pour un montant de six cent quatre vingt treize mille huit cent soixante quinze (693 875 dollars US HT) et un délai de livraison au plus tard le 25 février 2019.*

### **COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**6°/- Examen** d'un projet de marché par entente directe relatif à la prolongation de la mission d'assistance technique aux directions de l'hydraulique et de l'assainissement dans le cadre du projet eau potable et assainissement dans cinq Wilaya, *Réf lettre 053 du 13 Décembre 2018 de la CDM/MHA.*

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte le projet de marché par entente directe aux motifs suivants:*

- *Fournir le procès verbal de la commission de passation signé par les membres ayant voix délibérative;*
- *Fournir le crédit d'impôts corrigée par la commission fiscale ;*
- *Fournir les états financiers du contrat initial.*

**7°/- Examen** du rapport d' évaluation des propositions techniques relatives à la caractérisation des zones humides, *Réf lettre: 049 du 13 Décembre 2018 de la CDM/MHA.*

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte le rapport d'évaluation des offres techniques aux motifs évoqués dans l'annexe à l'extrait de décision.*

**8°/- Examen** du projet d'avenant relatif à la maîtrise d'œuvre du volet eau du projet eau potable et assainissement dans 5 wilayas, *Réf lettre 047 du 12 Décembre 2018 de la CDM / MHA.*

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte le projet de marché par entente directe aux motifs suivants:*

- *Fournir le procès verbal de la commission de passation signé par les membres ayant voix délibérative ;*
- *Fournir le crédit d'impôts corrigée par la commission fiscale ;*
- *Fournir les états financiers du contrat initial.*

